DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

NOMBRES DE MEMBRES

15

Afférents au
Conseil En exercice
Municipal

15

Qui ont pris part à la Délibération 10

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2025-26

Décision modificative au budget assainissement

Provisions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'opération comptable suivante pour une modification au budget assainissement :

Chapitre 068 (dotations amortissements, dépréciations, provisions) à l'article
 6815 (dotations aux provisions d'exploitation et aux dépréciations (semi-budgétaires) : + 514,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à valider et exécuter la décision comptable modificative selon les modalités décrites ci-dessus.

Le Maire T.MEURANT



le 30/10/2025

Application agréée É legalite com

99_DE-054-215400771-20251029-2025_26-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication
Le Maire,
Thierry Meurant

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Qui ont pris
Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
15 15 10

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2025-27

Décision modificative au budget assainissement

Amortissements

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'opération comptable suivante pour une modification au budget assainissement dans le domaine des amortissements :

 Chapitre 042 (opérations d'ordre de transferts entre sections) à l'article 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : + 106,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à valider et exécuter la décision comptable modificative selon les modalités décrites ci-dessus.

> Le Maire T.MEURANT



le 30/10/2025
Application agrees E-legalite con

99_DE-054-215400771-20251029-2025_27-DE



Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication

Le Maire,

Thierry Meurant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT

MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au		Qui ont pris
Conseil	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
15	15	10

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2025-28

Remboursement SSBM frais d'électricité

Le Maire explique que l'alimentation électrique des chaufferies bois et gaz est branchée sur le compteur électrique de l'école (SSBM). Il est donc nécessaire de rembourser au Syndicat Scolaire intercommunal du Blanc-Mont l'énergie consommée comptabilisée par les sous-compteurs.

Il s'agit d'un montant de 2935,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de reverser la somme de 2935,75 € pour la consommation énergétique de la chaufferie bois et gaz du SSBM.

> Le Maire T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

pplication agréée E-legalite co

-054-215400771-20251029-2025_28-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication Le Maire, Thierry Meurant

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil

En exercice

Qui ont pris part à la Délibération

Municipal 15 15

10

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-29

Prix du Kwh de chauffage Saison 2025-2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Monsieur NITTING, adjoint aux travaux, expose un tableau récapitulatif des dépenses de la saison de chauffe 2024-2025 et présente à l'assemblée le calcul du coût proposé pour la saison 2025-2026.

Le prix du Kwh est facturé chaque année aux locataires bénéficiant du chauffage par la chaufferie communale.

Le coût proposé pour la saison de chauffe à venir est de 0,115 €/Kwh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix du Kwh à :

0,115 € pour la saison 2025-2026.

Le Maire, T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application agree E-legalite com 99_DE-854-215488771-20251829-2825-29-be droit Conformement aux dispositions de la loi 82-623

du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication Le Maire, Thierry Meurant

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil En exercice part à la Municipal Délibération

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

g plante and the state of the second of the

Objet de la Délibération

N° 2025-30

Validation du RPQS d'eau potable 2024 Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Celui-ci correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application agréée É legalite com

09_DE-054-215400771-20251029-2025_30-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication Le Maire,
Thierry Meurant

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au		Qui ont pris
Conseil	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
15	15	10

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h15.

and the second s

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Objet de la Délibération

N° 2025-31

Validation du RPQS assainissement 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Celui-ci correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Maire, T.MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application agree E legalite com

99_DE-054-215400771-20251029-2025_31-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication

Le Maire,

Thierry Meurant

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal

15

En exercice

Qui ont pris part à la Délibération 10

15

Date de la convocation 22 octobre 2025

> Date d'affichage 31 octobre 2025

Objet de la Délibération

N° 2025-32

Programme des coupes de bois 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 octobre à 20h15.

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Meurant, Maire

Présents: Thierry MEURANT, Maire; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints; Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Guillaume DIMEY, Majid GAOUDA, Philippe GRASSIEN

Absents: Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Patricia MICHEL ayant donné procuration à Madame Danielle VAILLANT, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

Monsieur NITTING, adjoint au Maire, présente l'état d'assiette des coupes du programme d'aménagement forestier de l'année 2026, représentant un volume total d'environ 812,6 m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le programme des coupes de bois pour l'exercice 2026.

Le Maire, T. MEURANT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application agreee E-legalite com 99_DE-054-215400771-20251029-2025_32-DE a loi 82-623

du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication Le Maire, Thierry Meurant